



Gemeng Käerjeng

Séance du conseil communal

du 12 juillet 2021

Rapport sommaire de la séance du conseil communal du lundi 12 juillet 2021.

Présents : Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Frank Pirrotte et Richard Sturm, échevins ; Joseph Hames, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Nico Funck, Mireille Duprel, Anne Kihn, Monique Thiry-De Bernardi et Patrick Ciuca, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal ff.

Excusés : Yves Cruchten (procuration à Mireille Duprel), Danielle Schmit (procuration à Frank Pirrotte), Jean-Marie Bruch, conseiller (procuration à Frank Pirrotte), conseillers.

Début de la séance à 8h30.

Séance à huis clos

1. Personnel communal

1.1. Démission volontaire d'un employé communal

Séance publique

Conseiller Arsène Ruckert quitte la séance.

2. Communications du collège échevinal

Le bourgmestre Michel Wolter donne au conseil communal quelques précisions sur les changements de personnel au cours du dernier semestre.

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

Dans la lutte contre la chenille processionnaire du chêne, un projet pilote prometteur a été réalisé dans deux communes dans lesquelles ont été utilisés des biocides contre les œufs de l'insecte. Le collège échevinal envisage de recourir à cette même méthode pour l'année à venir. Le traditionnel « Bëschfest » a lieu devant le « Käerjenger Treff » pour le reste de la saison.

Une réunion d'information pour les résidents de la « rue de la Continentale » concernant le réaménagement provisoire de la « rue de la Continentale » en vue des travaux de réaménagement du « boulevard J.-F. Kennedy » aura lieu aujourd'hui à 19h00.

Le bourgmestre Michel Wolter a également informé le conseil communal concernant une prochaine rencontre avec le ministre de la Mobilité François Bausch. Celui-ci a annoncé qu'il aurait de bonnes nouvelles pour le collège échevinal en septembre.

3. Enseignement

3.1. Enseignement musical – Organisation scolaire provisoire de l'année scolaire 2021/2022.

Monsieur Steve Humbert, chargé de direction de la « Käerjenger Musékschoul », présente l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2021/2022. Celle-ci prend en compte les restrictions pendant la pandémie, car on ne sait pas dans quelle mesure les cours pourront reprendre normalement en septembre.

Approbaton unanime.

4. Administration générale

4.1. Syndicat intercommunal Minett-Kompost – Adhésion de la Ville de Luxembourg au syndicat Minett-Kompost et adoption des nouveaux statuts.

Avec l'adhésion de la Ville de Luxembourg au syndicat Minett-Kompost, des modifications des statuts sont nécessaires. Le conseil communal salue l'entrée de ce partenaire solide.

Approbaton unanime.

Conseiller Arsène Ruckert rejoint la séance.

4.2. Syndicat intercommunal SICONA Sud-Ouest – Convention avec Madame Irene Klopocka, 3, rue du X Septembre à Hautcharage et Monsieur Joseph Weimerskirch, 6, rue J.-P. Thill à Hautcharage.

Le projet SICONA prévoit la plantation d'une haie mixte et d'un noyer sur un terrain appartenant aux consorts Weimerskirch-Klopocka.

Approbation unanime.

4.3. Natur & Ëmwelt ASBL - Convention de mise à disposition de matériel communal à titre gratuit.

La Commune met gratuitement à disposition de la section de Clemency de l'association « Natur & Ëmwelt » un petit tracteur pour leurs activités.

Approbation unanime.

5. Règlementation communale

5.1. Règlement sur le transport scolaire.

L'échevin Richard Sturm explique les points qui ont été modifiés dans le règlement suite à un procès que la Commune a perdu concernant une affaire de transport scolaire.

Approbation unanime.

6. Vie associative

6.1. Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2021.

Le bourgmestre Michel Wolter informe le conseil communal de la décision du collège échevinal de laisser le montant des subsides aux associations au niveau de l'année précédente en raison du manque d'activités pendant la pandémie. Pour les clubs sportifs qui ont continué leurs entraînements, une augmentation de 10 % est accordée, et ceux qui ont continué à participer à un championnat, il y a une augmentation de 25 %. D'éventuels titres de champion seront payés en 2022.

Approbation unanime.

6.2. Les Coyotes Bascharage-Luxembourg ASBL – Prise de connaissance des statuts.

Prise de connaissance.

6.3. Murphy's Racing Team ASBL – Prise de connaissance des statuts.

Prise de connaissance.

7. Règlements de la circulation

7.1. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège de bourgmestre et échevins – Confirmation.

Le conseil communal confirme 4 règlements de la circulation édictés par le collège échevinal.

Approbation unanime.

8. Commissions consultatives

8.1. Commissions consultatives – Modifications.

La section locale DP souhaite remplacer monsieur Olivier Schroeder par monsieur Jérôme Hautus comme membre de la commission de l'environnement, madame Monique Micarelli-Ninin est remplacée par madame Sandra Jeitz-Schroeder comme membre de la commission des bâtisses et madame Christiane Tempels est remplacée par monsieur Daniel Jeitz en tant que membre de la commission des finances.

Approbation unanime.

9. Questions et réponses

10. Patrimoine communal

10.1. Contrat de bail – 2, rue Jean-Pierre Origer à Hautcharage.

La Commune loue un terrain de 0,05 are au prix de 1€ par an aux époux Meskini-Tamins.

Approbation unanime.

10.2. Contrat de bail – Rue de la Gare à Hautcharage.

La société Casa Pro Concept S.À R.L. loue trois parcelles d'une superficie totale de 0,27 are pour un loyer annuel de 4,05 €.

Approbation unanime.

10.3. Acte notarié – Cession gratuite à Clemency au lieu-dit « rue de l'École ».

Les conjoints Moreira Ribeiro Soares-Pinto Soares cèdent un terrain de 0,02 are à la Commune, intégré au réseau routier public.

Approbation unanime.

10.4. Acte notarié – Cession gratuite à Bascharage au lieu-dit « bd J-F Kennedy ».

Les époux Thiery-Magalhaes Dos Santos cèdent un terrain de 0,34 hectare à la Commune, intégré au réseau routier public.

Approbation unanime.

10.5. Acte notarié – Vente d'un terrain communal à Bascharage au lieu-dit « rue de la Continentale ».

La Commune vend à la société CITA S.À R.L. 0,04 are au prix de 1 200 €.

Approbation unanime.

10.6. Loi Pacte logement – Exercice du droit de préemption pour un terrain à Bascharage.

La Commune fait usage de son droit de préemption et achète un terrain de 15,30 ares dans la « rue Pierre Schuetz » pour 950 000 €.

Approbation unanime.

11. Aménagement communal et environnement

11.1. Convention autorisation de construire 2A-2F, rue Nicolas Roth à Hautcharage.

La convention règle les détails du projet de madame Irène Weimerskirch-Klopocka pour la construction de six maisons unifamiliales.

Approbation unanime.

11.2. Convention autorisation de construire 1-1D, rue de Grass à Clemency.

Cette convention règle les détails dans le cadre d'un projet de construction d'une maison unifamiliale et de trois maisons bifamiliales dans la « rue de Grass » à Clemency.

Approbation unanime.

11.3. Convention autorisation de construire 58 et 60, rue des Tulipes à Bascharage et 1 et 1A, rue des Lilas à Bascharage.

La convention précise les détails dans le cadre d'une autorisation de construire dans la « rue des Tulipes » à Bascharage.

Approbation unanime.

11.4. Convention autorisation de construire 14B et 14C, rue de Schouweiler à Hautcharage.

Deux immeubles d'habitation sont en cours de construction dans la « rue de Schouweiler ». La convention régleme les obligations du maître d'ouvrage.

Approbation unanime.

11.5. Convention autorisation de construire pour 5 maisons unifamiliales 91-99, rue des Prés à Bascharage.

Cette convention règle les détails de l'autorisation de construire pour cinq maisons unifamiliales dans la « rue des Prés » à Bascharage.

Approbation unanime.

11.6. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 12, rue des Champs (section BC de Bascharage – numéro cadastral 1877/6105).

Le morcellement devrait permettre la construction de deux maisons unifamiliales.

Approbation unanime.

11.7. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 35, rue de la Gare (section BB de Hautcharage – numéro cadastral 374/2823).

La demande prévoit la division en deux parcelles.

Approbation unanime.

11.8. Lotissement d'une parcelle sise à Linger, 30-40, rue de la Libération (section BA de Linger - numéro cadastral 17/2179).

La demande concerne la division d'une parcelle existante en quatre parties.

Approbation unanime.

11.9. Plan d'aménagement général de la commune de Käerjeng – Modification ponctuelle « Bëschfest » à Bommelscheuer – Renonciation à la réalisation d'une évaluation environnementale.



L'architecte communale Carole Juttel explique les détails. Après qu'une étude d'impact sur l'environnement a déjà été réalisée, la Commune peut se dispenser de réaliser une évaluation environnementale stratégique, à condition qu'elle se conforme aux exigences de la première évaluation.

Approbaton unanime.

Fin de la séance : 10h00.